

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2017

### **Recensement de la population : il aura lieu du 18/01/18 au 17/02/2018**

4 personnes ont été recrutées ; Martine Giraud, Andrée Tavernier, Elodie Dérail, Séverine Montagne ( agent technique) :  **voté à l'unanimité**

### **Avancement de grades agents communaux :**

Création de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2018

adjoint technique principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe ; adjoint technique principal de 2eme classe ; Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :  **voté à l'unanimité**

### **Ecole Germaine Tillion : garderie après 18h30**

Certains parents viennent chercher leurs enfants après la fin effective de la garderie soit 18h30, il a été décidé de faire payer toute heure entamée après 18h30 au tarif réel du coût du personnel soit 18 euros :  **voté à l'unanimité**

### **Convention de déneigement :**

Le déneigement de la commune sauf le bourg sera effectué par les frères Mathias la semaine et pour les dimanches et jours fériés pour le déneigement du bourg, la commune met à disposition le semoir pour la pouzzolane. Le déneigement du parking de la Zone d'activités sera effectué par Monsieur Alain SABY la semaine :  **voté à l'unanimité**

### **Convention de gestion de la ZA des Tourettes avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la zone d'activité est de la compétence de l'agglomération, celle-ci perçoit la taxe CFE versée par les entreprises, en compensation l'agglomération reverse à la commune cette taxe mais l'entretien et le fonctionnement et le déneigement fait par Alain Saby sont à la charge de la commune, une convention est signée avec l'agglomération avec une facturation annuelle et un cahier d'intervention à tenir :  **voté à l'unanimité**

### **Convention individuelle de prestation de services, interventions et répartition des charges entre la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la commune.**

le conseil municipal donne son accord pour signer la convention. Un état récapitulatif a été envoyé à l'agglomération pour un montant de 9 399 euros :  **voté à l'unanimité**

### **Service Unifié « support et assistance informatique »**

Suite à diverses réunions avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay le service de prestation et de maintenance informatique existant dans l'Emblavez est maintenu.

Il va exister comme service unifié « support et assistance informatique » il est proposé aux anciennes communes de l'Emblavez et pourra être ouvert à d'autres communes.

Rosières est la commune support de ce service. l'enveloppe allouée par l'agglomération est d'environ 120 000 euros un budget annexe sera créé :  **voté à l'unanimité**

**Ravins de Corboeuf :** une réunion a eu lieu 15 décembre 2017 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et un représentant des services du Département pour présenter le travail fait sur les ravins avec leur proposition de mise en valeur tout en protégeant la faune et la flore, le maire va écrire une lettre au président du département pour savoir s'il veut devenir maître d'œuvre sur ce projet ; de plus Madame Perbet nous fait part

de son intention de vendre à la commune une parcelle au lieu-dit Les Raveyres pour montant total de 3000 euros : **voté à l'unanimité**

**Blanhac** : l'association commune libre a fait parvenir un projet d'aménagement à la mairie sur une parcelle. Après vérification celle-ci est un bien de section de Blanhac il a été décidé de faire parvenir ce projet aux habitants de ce bien pour connaître leur position : **validé**

**Divers :**

Attribution de 3500 euros au comité des fêtes

Remplacement des bornes vandalisées au chemin du Rouiller pour 1300 euros et remplacement de lampes vétustes vers la gendarmerie pour 1200 euros

L'APEV : rendez-vous après les fêtes de fin d'année avec la mairie

Acquisition de portes de garages pour les places de parking 180 euros l'une

Attribution à la famille Giraud Mialon d'une concession au cimetière